

DEMANDE DE TRANSCRIPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE D'UNE PERSONNE MAJEURE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Dossier à envoyer sous **enveloppe C4 (22,9 cm x 32,4 cm)** pour en garantir l'ouverture automatisée à :
Service central de l'état civil, Bureau des Transcriptions –secteur Europe, 11 rue de la Maison Blanche,
44941 Nantes Cedex 9

- ☐ Formulaire de **demande de transcription** datée et signée par l'intéressé(e) et photocopie d'une pièce d'identité officielle française ou étrangère du demandeur, avec signature.
- ☐ **Original** (pas de photocopie) **de l'extrait d'acte de naissance CIEC, version papier.**
- ☐ **Formulaire de renseignements relatifs à la personne concernée par l'acte.**
- ☐ **Justificatif de la nationalité française :**
 - photocopie du certificat de nationalité française (CNF).
 - Le CNF est délivré par le Service Nationalité du Tribunal judiciaire :
 - si vous résidez en France : vous adresserez votre requête auprès du Service Nationalité du Tribunal judiciaire compétent à raison du domicile en France.
 - si vous résidez hors de France : vous adresserez votre requête auprès du Tribunal judiciaire de Paris – Pôle de la nationalité française – parvis du tribunal de Paris – 75017 Paris.
- ☐ **Pièces donnant lieu à mention** (copie intégrale originale - pas de photocopie - de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois, jugement – original dûment apostillé - de divorce ou relatif à la filiation, etc.)
 - ☐ Pour la personne majeure **née dans les liens du mariage** :
 - original récent (pas de photocopie) de l'acte de mariage français des parents de l'intéressé(e) français ou étranger (cf. encadré ci-dessous)
 - OU**
 - copie du livret de famille des parents de l'intéressé(e) français ou étranger.
- ☐ Pour la personne majeure **née hors des liens du mariage** :
 - Original récent (pas de photocopie) de l'acte de naissance de chacun des parents (cf. encadré ci-dessous)
 - Original récent (pas de photocopie) de l'acte de reconnaissance pré ou post-natale.
- ☐ Une **enveloppe (16 cm x 22 cm)** libellée à votre adresse et affranchie (au moins 100 g) au tarif en vigueur au départ de la France) <https://www.laposte.fr/produits/article/tarifs-consulter-le-catalogue-integral>
n'envoyez ni numéraire ni chèque

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

*Liste non exhaustive. Des **pièces complémentaires peuvent être nécessaires** à l'instruction de la demande.*

Les photocopies des copies d'actes d'état civil ne sont pas recevables.

Les actes judiciaires et notariés suisses (originaux, pas de photocopie) doivent être apostillés.

Les documents originaux ne sont pas restitués à l'exception du livret de famille complété.

Demande d'une copie intégrale originale d'un acte de l'état civil français ou étranger :

- Pour les Français nés à l'étranger, dont l'acte est détenu par le **Service central d'état civil à NANTES** : il est inutile de le joindre à la demande.
- Pour les actes **détenus par une mairie française** (datés de moins de trois mois) : de nombreuses mairies offrent la possibilité de demander des copies d'actes sur leur site internet. Il est également possible de le faire par l'intermédiaire du site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406>
- Pour les actes **délivrés par des services d'état civil étrangers** (datés de moins de six mois) : consulter le tableau suivant pour déterminer si l'acte doit être **apostillé ou légalisé** avant sa traduction en français : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/legalisation-1499/article/mes-documents-relevant-ils-de-la-legalisation-de-l-apostille-ou-d-une-dispense>
- Pour les **actes d'état civil rédigés en langue étrangère** : les actes doivent être **accompagnés de l'original de leur traduction** en français effectuée par un traducteur assermenté (<https://www.courdecassation.fr/trouver-un-expert-agree/experts-agrees-par-les-cours-dappel>).

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE NAISSANCE D'UNE PERSONNE MAJEURE

Je soussigné(e) :

Adresse :

Courriel

Numéro de téléphone

sollicite la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de mon acte de naissance dont copie ci-jointe délivrée le :

Dans mon acte de naissance français, je souhaite :

☐ porter le nom qui figure dans mon acte de naissance étranger en application de l'article 311-24-1 du code civil, à savoir

ATTENTION : Dans le cas d'un nom à double vocable, celui-ci sera considéré comme un seul nom (nom insécable) et transmissible sans possibilité de séparer les deux vocables.

OU

☐ ne pas porter le nom qui figure dans mon acte de naissance étranger. Dans ce cas, je porterai le nom de mon parent à l'égard duquel ma filiation a été établie en premier lieu. Si mes parents étaient mariés au moment de ma naissance, je porterai le nom de mon père.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉTAT CIVIL

Date et lieu de naissance			
Prénom(s) <i>En minuscules, prénoms séparés par des virgules, avec indication des accents français souhaités</i> <i>Ex : Françoise ou Francoise // Thérèse ou Therese // Anne, Sophie ou Anne-Sophie</i>			
NOM			
☐ Célibataire	☐ Marié(e)	☐ Divorcé(e)	☐ Veuf / Veuve
Prénom(s) et NOM du père			
Nationalité du père au jour de la naissance			
Prénom(s) et NOM de la mère			
Nationalité de la mère au jour de la naissance			
Parents mariés : date et lieu du mariage des parents			
Parents non mariés : date et lieu de la ou des reconnaissance paternelle et/ou maternelle			

Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit.

Fait à, le.....

Signature :